



Salbris, le 27 juin 2022

1ERE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION

La première assemblée générale de l'association s'est tenue le lundi 20 juin 2022 au siège de la Ligue du Centre, à partir de 18H. Ont été informés et conviés les 36 adhérents de l'association par lettre du 13 mai envoyée par messagerie électronique.

Présents à l'assemblée (émargement en annexe 1) :

- 7 des 8 membres du comité Directeur, à savoir son président Didier ANDRE, son trésorier Hubert MOREAU, son secrétaire Patrick PLESSIS, MM André QUIGNON, Jean-Paul CHILON, Romain BARDIN et Bruno SIMON. Etait excusée Nicole COURRY.
- parmi les adhérents : M. Jean-Yves GALLARD, président de l'AFCTT¹. Etaient excusés : Jean DEVYS, Christian BRIFFEUIL, Georges BARBEREAU, Stéphane LELONG, Jean-Claude AELBRECHT
- la présence par visio-conférence de M. Maurice VIDAL, mandaté par le président de la Fédération Gilles ERB et naturellement convié à suivre nos échanges.

La séance est ouverte par le président ANDRE à 18H00 qui souhaite la bienvenue à tous et rappelle qu'il est avant tout donateur ayant accepté la présidence pour aider à la mise en place de l'association, conformément aux objectifs et orientations qui ont été définies de concert entre tous, résumés dans le fascicule de présentation du projet.

Il transmet à Hubert MOREAU le soin de conduire l'assemblée qui l'accepte, étant observé que la désignation de M. VIDAL, non prévue lors de l'établissement de l'ordre du jour, nécessite pour lui de se présenter. M. VIDAL, élu fédéral, est tout récemment chargé de fédérer les initiatives des personnes qui, à travers leur don de collections personnelles, sont susceptibles de contribuer à la création d'un musée du Ping. Il évoque notamment l'existence de 600 raquettes stockées dans les locaux du club du S.L.U.C Nancy, une collection dans la maison de M. Jack PROUST, membre éminent du comité directeur de la FFTT durant plusieurs décennies, l'existence d'un fond au siège de la FFTT, Il évoque également l'intervention, à la demande du président, de Mme Claude BERGERET auprès des instances de l'ETTU et de l'ITTF. Il indique cependant que dans l'immédiat, investi de ce dossier depuis moins d'une semaine, il ne dispose pas encore de tous les éléments nécessaires et ne peut non plus s'engager dans l'immédiat.

Les membres du comité directeur saluent unanimement la présence de M. VIDAL qui justifie tout l'intérêt porté par le Président ERB à ce projet, concrétisé par deux réunions en juin et octobre derniers et une lettre à l'intention du Maire de SALBRIS en vue d'obtenir un local.

Après cette présentation, Hubert MOREAU propose de passer la parole à Patrick PLESSIS, secrétaire de l'association pour présenter le compte rendu d'activités de l'année écoulée.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Un bref rappel : notre association a été créée par publication au Journal Officiel n° 865 du 27 avril 2021 sous l'intitulé « Association Jacqueline et Didier ANDRE pour la sauvegarde du patrimoine du Tennis de Table ». Elle a été précédée d'une assemblée constitutive le 25 mars 2021, objet du compte rendu n° 1 entre les membres fondateurs et précisé le rôle imparti à chacun des membres du Comité Directeur².

Il s'agit donc de notre première assemblée générale ordinaire dont l'objet est de dresser un bilan des activités menées durant l'année écoulée et de prendre toute décision concernant le fonctionnement de l'association pour l'année à venir.

Il convient au préalable de rappeler le décès de Jacqueline ANDRE, notre co-présidente, survenu peu de temps après son engagement, tâche qui est dévolue entièrement depuis à son époux Didier.

Rappelons que l'association a été créée en vue de promouvoir notamment, dans un but de mémoire, la collection accumulée durant 40 ans par Didier et Jacqueline dans un musée du tennis de table implanté de préférence en région Centre, considérant qu'il n'existe pas d'équivalent en France, ni même probablement en Europe et que ce projet vu sous l'angle historique, culturel et économique, est susceptible d'intéresser une municipalité, à même de mettre gracieusement un local à disposition pour le concrétiser. Sur ce point, M. GALLARD fait état d'un musée qui

¹ Association Française des Collectionneurs de Tennis de Table

² André et Jean-Paul : relations extérieures et avec la FFTT – Romain : webmaster, démarches administratives en lien avec Bruno

existerait à MONTREUX en Suisse dont le cadre nécessite de se documenter³.

Que par conséquent notre projet ne peut aboutir sans l'aide d'une collectivité territoriale intéressée, l'association n'ayant pour toute ressource que les cotisations de ses adhérents.

Sur ces bases, outre la création juridique de l'association qui désigne ses co-présidents Jacqueline et Didier ANDRE, son trésorier Hubert MOREAU et son secrétaire Patrick PLESSIS, conformément aux statuts, un conseil de 9 membres a été constitué comprenant André QUIGNON, Jean-Paul CHILON, Romain BARDIN, Bruno SIMON, Nicole COURY

1^{ère} partie – Les actions menées

En concertation, les membres du bureau et du conseil d'administration ont procédé à un certain nombre d'actions, à savoir :

1) la création d'un dossier de présentation :

- avant d'entreprendre toute démarche, il convenait, outre les maquettes d'origine de Romain et de Bruno, de constituer un dossier de présentation du projet et de la collection. Ce dossier comprenant 14 pages a été finalisé le 5 décembre 2021, imprimé à la Ligue et distribué à certains de nos interlocuteurs principaux, lors de nos démarches.

2) la recherche de soutiens dans le milieu pongiste :

- auprès de la FFTT : une réunion en visio-conférence le 8 juin au cours de laquelle le président Gilles ERB s'est montré favorable au projet et a appuyé la demande d'un local auprès du maire de Salbris le 27 juillet 2021. En outre, une réunion s'est également tenue le 16 octobre lors du TOP 10 européen à Tours, en présence également du chargé des sports de la région Centre-Val de Loire M. MOULAY, sur laquelle nous reviendrons plus tard ;
- une information de notre projet auprès des 3200 clubs de tennis de table à l'occasion des vœux du Nouvel An en vue de recueillir leur adhésion au projet. Deux clubs se sont déclarés intéressés : ASPTT Marseille (Gilles GONTIER) et SU AGEN (Anthony LE BERRE) ;
- une campagne d'adhésion, notamment sur le stand de Tours, portant le nombre d'adhérents à 36 ;
- un article a été publié dans le bulletin mensuel de la commission corporative d'Ile-de-France n°314 du 3 mars 2022 en vue de faire connaître le projet dans la sphère des clubs pongistes d'entreprise, un autre dans Ping Pong Mag de mai 202.

3) auprès des collectivités territoriales :

- une première démarche a privilégié la ville de SALBRIS auprès de son maire Alexandre AVRIL considérant l'adresse du donateur, la proximité du pôle Ping au CRJS et la candidature de la Ville comme terre de jeu dans le cadre des JO de 2024, précisément pour le Ping handisport et l'obligation, à cet égard, d'y créer des animations. Après un entretien d'André QUIGNON auprès de M. JOUSSET, chargé des sports, une première lettre de Jean-Paul CHILON auprès du service des sports de Salbris, le relais de celle de la FFTT et une réponse d'attente faite par la Ville le 27 avril, une relance a été faite le 9 décembre 2021. La mairie ne souhaite manifestement pas vouloir donner suite ;
- entre temps, une lettre avait été adressée le 28 avril à M. MOULAY, responsable des sports à la Région Centre qui a assisté à la réunion du 16 octobre et apporté une réponse le 3 janvier, fixant un accord de principe selon des modalités différentes de celles que nous envisagions, c'est-à-dire une vision plus large d'un pôle sportif pongiste intégrant le musée, projet plus viable économiquement et donc susceptible de recueillir plus facilement des subventions publiques ;
- des courriers ont également été adressés à toutes les associations des Maires de France (AMF) de la région Centre entre janvier et avril, la première contactée étant celle du Loir-et-Cher. Seule, le président DE OLIVERA du département d'Indre et Loire a répondu le 8 avril en fournissant la liste des communautés de communes à contacter, plus à même de juger de leurs possibilités en termes de locaux. Les onze communautés ont été saisies par lettre individualisée en mai 2022. A ce jour, aucune n'a répondu ;
- de son côté, Romain BARDIN est intervenu, comme convenu, dans un rayon de 50 km autour de Salbris⁴ auprès des communes disposant d'une infrastructure pongiste. Après un premier contact par messagerie, un courrier a été également adressé au maire de VIERZON le 16 mai. A ce jour, seule la commune de Pierrefitte sur Sauldre serait prête à aider, demande de la tenir informée mais n'a pas de local disponible ;

³ Après recherche, il s'agit d'un espace dédié à la fédération suisse TT au sein du musée de Montreux dédié à l'histoire de la Ville.

⁴ Aubigny, Theillay, Lamotte-Beuvron, Souesmes, Clémont, Nançay, Pierrefitte sur Sauldre, Selles-Saint-Denis, Nouan le Fuzelier, Sainte Montaine, St Viatre, Neuvy sur Barengeon, Marcilly-en-Gault, Neung-sur-Beuvron, Romorantin, Villefranche-sur-Cher, Menestreau en Vilette, La Ferté Saint-Aubin

- deux échanges ont aussi été entrepris auprès de Gérard VELTEN, ex-président de la FFTT et résident de la commune de la Ferté-Imbault, sans que cette piste ne puisse aboutir.

Il semble ressortir de ces différentes démarches un intérêt limité pour notre projet, en particulier au sein de la communauté pongiste.

4) Sur le plan administratif et technique :

Nous avons pris le parti, pour l'appellation courante, de nous intituler « Musée du tennis de table ».

- ce faisant, nous nous sommes dotés des moyens nécessaires pour gérer l'association et nous faire connaître. Nous avons créé un logo, réalisé un papier à en-tête, un formulaire et une carte d'adhésion, une affiche, une carte de vœux et même un timbre et une enveloppe MTT ;

- nous avons par ailleurs créé un matériel d'informations sous forme de flyers en plusieurs langues et fait fabriquer un kakemono, le tout notamment pour les besoins du stand tenu au TOP 10 européen.

5) Création d'un bulletin de liaison

Pour justifier de nos actions auprès de nos adhérents mais aussi de façon plus large, un bulletin de liaison a été créé. Deux exemplaires ont été diffusés, respectivement les 19 décembre 2021 et 13 mai 2022. Le premier (13 pages) a porté sur l'histoire des sièges fédéraux, les plus grands pongistes nationaux tandis que le second (14 pages) a porté sur l'histoire du maillot sportif et de Ping, un article intitulé « Quand la Chine s'éveilla... au Ping », un article de Jean DEVYS sur la plus titrée de nos championne Christiane WATTEL et un article sur l'esprit musée.

6) Création d'un site Internet

Le site Internet a été créé avec le concours de Nico ANGENON par Romain BARDIN, via Wordpress, désigné comme le webmaster du site. Il revêt d'autant plus d'importance que, faute de disposer d'un site physique, nous pourrions imaginer de poursuivre notre action, dans un premier temps, au travers d'un musée virtuel. Pour ce faire, il est nécessaire de traduire la collection physique de Didier, sous forme numérisée. Vaste programme qu'il aurait déjà commencé. Ce point apparaît crucial, en l'état actuel de nos démarches. Des contributions ont été proposées, notamment par Christophe SARLANDIE, gestionnaire du site www.tennis-de-table.com.

7) Nos différentes réunions

Elles sont au nombre de 6 et donné lieu à des compte rendus visibles sur le site Internet, en date des 25/3/21, 23/4/21, 8/6/21, 23/6/21, 16/10/21, 3/12/21. A noter que cela faisait maintenant six mois qu'aucune réunion n'avait été tenue.

8) Tenue d'un stand lors du TOP 10 des jeunes à TOURS

En octobre 2021, l'association a tenu un stand pour présenter son projet et recueillir ses premiers adhérents. Cette exposition a apporté de la visibilité et du crédit à notre association, permis également d'organiser une réunion avec le président ERB et le chargé des sports de la région M. MOULAY.

En conclusion, un nombre important d'actions ont été menées pour structurer notre projet, le faire connaître du plus grand nombre et tenter de rallier des soutiens. La première année se présente comme une mise en situation et ne doit pas décourager nos initiatives, malgré le peu d'écho obtenu jusqu'à présent.

Hubert MOREAU propose de voter le compte rendu d'activités, qui est retenu à l'unanimité et se propose à la suite de présenter le compte rendu financier.

COMPTE RENDU FINANCIER

Avant de présenter les éléments financiers, Hubert rappelle que, suite au mandat qui avait été donné lors d'une réunion en juin 2021, un compte a été ouvert auprès de l'agence de Salbris de la Banque Populaire Val de France en août 2021.

S'agissant de la 1ère assemblée générale de l'association, le compte de résultat porte sur la période allant de la création de l'association en avril 2021 à ce jour.

Le montant des recettes s'élève à 625,00€ et est constitué exclusivement des cotisations et dons effectués lors des adhésions. Le nombre d'adhérents est constitué de 32 personnes physiques et 4 associations, soit 36 au total

En détail, 2 personnes ont versé 100€ chacune, quatre 20€, une 15€ et vingt-cinq 10€. Côté associations, une a versé 50€ et trois 10€ chacune.

Le montant des dépenses s'élève à 51,25€.

Nous avons eu 12€ de réservation de nom de domaine internet, 37,50€ de frais de tenue de compte et 1,75€ de frais

d'envoi de chéquier par la banque.

Les frais de tenue de compte sont débités automatiquement par la banque mais la directrice de la banque de Salbris, Mme Sarrazin s'était engagée à nous faire une ristourne pour que ces frais soit in fine de 2€ par mois la 1^{ère} année au lieu de 6€. Cela nécessite des écritures de correction et la situation fin 2021 était conforme. Une solution plus simple a été trouvée pour 2022 ; sans entrer dans le détail, les frais comptabilisés sont à ce jour légèrement supérieurs.

Mme Sarrazin étant partie au 01/05/22, nous devons rencontrer le nouveau directeur la semaine dernière, mais suite à un empêchement de sa part, un entretien téléphonique aura lieu avec lui mercredi 22/06.

J'espère ainsi obtenir une diminution des frais comptabilisés d'une quinzaine d'euros.

Hubert rappelle une nouvelle fois et notamment à Didier que les frais inhérents au fonctionnement de l'association peuvent ou doivent être pris en charge par l'association. Il ne faut pas que Didier se sente obligé de tout régler de sa poche et on ne peut que le remercier pour tout ce qu'il finance personnellement.

Le bénéfice de la période avril 2021-juin 2022 est ainsi de 625,00€ - 51,25€ = **573,75€**.

S'agissant de la 1^{ère} année de fonctionnement, ce bénéfice correspond à la situation financière actuelle.

Le solde du compte bancaire est de 568,75€ et il reste 5,00€ en caisse.

Le compte de résultat figure en annexe 2

S'ensuit l'approbation à l'unanimité du compte-rendu financier.

2^{ème} partie – Sujets évoqués

Un certain nombre de sujets figurant ou non à l'ordre du jour sont débattus pour faire le point du projet.

1. L'élection d'un membre au Comité Directeur

Les statuts prévoient 9 membres. Le poste de Jacqueline étant à pourvoir, **M. Jean-Yves GALLARD**, adhérent, président de l'association française des collectionneurs de tennis de table (AFCTT) propose sa candidature qui est retenue à l'unanimité.

2. La mise à disposition d'un local

Nous avons démarché auprès de certaines collectivités territoriales sans avoir abouti. Nous attendons la réponse de la mairie de Vierzon. Le fait que le président ERB ait demandé à Maurice VIDAL de se rapprocher de nous comme interlocuteur est ressentie comme très positive. Nous allons encore démarcher des petits châteaux de Sologne, quelques institutions publiques. Le fait énoncé par M. VIDAL de recenser et de fédérer tous les acteurs concernés par l'idée de musée et de maison des pongistes renforce notre projet. Un contact avait été effectué auprès du pôle d'HENNEBONT, resté sans réponse, sans doute à appuyer par le ministère des sports.

En attendant la création d'un musée physique, nous allons avancer sur celle d'un musée virtuel mais considéré uniquement comme un outil d'information et de promotion. Le rattachement à un pôle de pratique pongiste, avancé par M. MOULAY, chargé des sports à la Région, n'est pas dans les projets de notre équipe, axée sur un musée dynamique où les visiteurs pourraient certes échanger des balles mais pas sur la formation, les stages, etc.

Nous avons aussi évoqué la Fondation Jacques SECRETIN avec M. VIDAL. Les axes retenus autour de la personnalité de Jacques pour créer cette fondation, au demeurant naturellement personnalisée ne paraissent pas compatibles avec l'idée d'un musée, dût-il être de tennis de table.

3. Les moyens financiers

- La campagne d'adhésion que nous avons lancée auprès des clubs, via les vœux 2022, n'a pas produit les effets escomptés. Il est convenu que Patrick PLESSIS lance une véritable campagne d'adhésion auprès des clubs de Ping, au seul nom de l'association. L'avis de M. VIDAL lui sera demandé une fois les maquettes réalisées ;
- par ailleurs, on a évoqué l'idée de lancer un financement participatif. Il n'y est pas donné suite dans l'immédiat de même que la recherche de sponsors dans le milieu du Ping ;
- à plusieurs reprises, nous avons été informés de l'existence de subventions publiques, notamment par le responsable des sports en région Centre, auprès du ministère des sports, dans le cadre de terre de Jeux 2024, etc... Personne au sein de notre association n'a encore investi dans ce domaine, compte tenu du préalable que constituait, à ses yeux, l'obtention d'un local communal. Cette question de la réorientation du projet, non plus adossé à une municipalité mais d'un musée à caractère privé, fonctionnant sur deniers propres et subventions d'intérêt général n'est pas cependant retenu pour l'instant ;
- enfin, la recherche de ressources propres, notamment par la vente d'objets via le site Internet (petites tables, silhouettes de joueurs, porte-clés, etc). J.Y GALLARD évoque la vente de timbres. D'autres produits dérivés pourraient y trouver leur place. Ce sujet sera débattu dans le cadre de nos réunions de même que les modalités

de vente en ligne, via le site ;

- l'appui de sponsors gravitant dans la sphère pongiste n'a pas non plus été initiée pour l'instant.

4. . Les modalités de la donation

Les conditions et modalités de la donation devront être précisées, de même qu'ensuite le stockage de la collection. Ce point sera débattu par le comité directeur au cours de l'année d'exercice en cours.

5. Le site Internet

- Le site Internet, tel que nous le concevions, devait être un outil de promotion au service et en complément du musée physique, notamment par des services en ligne (annonces, informations des actions menées, adhésions, ventes de produits dérivés, ... Notre webmaster Romain BARDIN regardera comment rétablir le processus d'adhésion en ligne et la dématérialisation de la carte d'adhérent avec Helloassoc, compte tenu de la différence de libellé entre le nom usuel de notre association (MTT) et son appellation statutaire (AJDASPTT)
- Il est convenu de numériser toute la collection de Didier, à commencer par les cartes postales, ce qui est déjà commencé, par ses soins, sachant que ces travaux pourront être repris pour alimenter des postes de consultation au sein du musée, dans la mesure où tout ne peut pas être exposé.

6. Nouvelle campagne d'adhésion, cotisations

L'association compte 36 adhérents ayant cotisé 10 € pour un an et certains font un don. L'adhésion court du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, étant observé que nous avons fourni une prestation aux adhérents, via le bulletin de liaison, qui justifie leur cotisation et sa pérennisation, notamment en s'appuyant sur le compte rendu de notre assemblée générale.

7. Questions diverses

La ville de SALBRIS a été sollicitée avec insistance car elle était la mieux susceptible de répondre à notre projet, tel que nous l'envisagions. Force est de constater que la mairie et son maire Alexandre AVRIL ne souhaitent pas apporter leur concours. Cette piste est donc, avec regret, dans l'immédiat abandonnée.

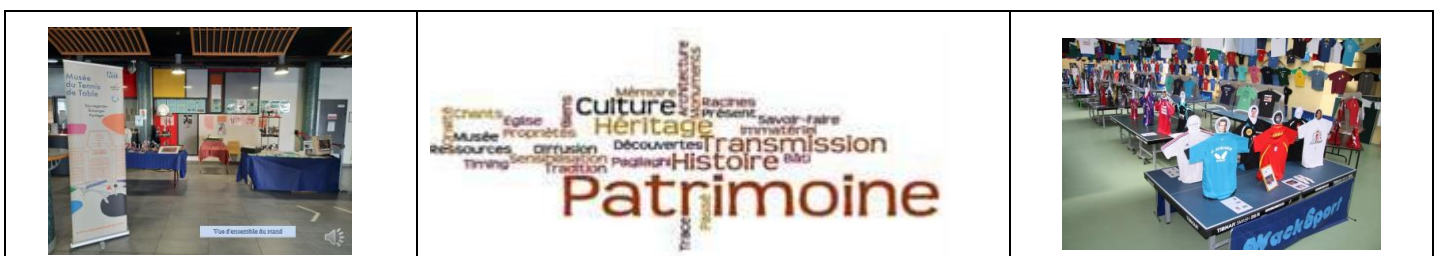
Nous n'envisageons pas de nouvelles expositions actuellement. Mais cette question se posera inévitablement.

Autres questions diverses : dans notre convocation à l'assemblée générale du 13 mai, il avait été indiqué que les questions des adhérents pour l'AG devaient être déposées sur la messagerie du site. Aucun message n'a été déposé en ce sens.

En conclusion de la réunion, M. VIDAL remercie l'association de l'avoir accueilli et documenté. Il précise que l'association semble la plus avancée et la mieux structurée autour de ce projet de musée. Il en prendra progressivement la mesure et s'efforcera de rassembler les parties prenantes éventuelles selon le cadre qui lui a été imparti de recensement des éléments de mémoire pongiste et leur mise en valeur. Ce à quoi les membres répondent qu'une coordination et un rassemblement de tous, unis par un même objectif, une même passion, ne peut que renforcer et aider à la réalisation du projet. La séance est levée à 19H20.



Assiette commémorative de la 1^{ère} assemblée Musée du Ping 2022



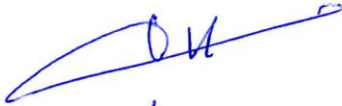



ANNEXE 1

Association Jacqueline et Didier André de Sauvegarde du patrimoine du Tennis de Table
Siège : 52, rue de l'Industrie 41 300 SALBRIS Tel. : 06 68 10 14 77 - Courriel : museeduping.contact@orange.fr



ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2022

FEUILLE DE PRESENCE

- Didier ANDRÉ 
- Hubert MOREAU 
- PLESSIS Patrick 
- SIMON Bruno 
- Anchi Quignon 
- Romain BARDIN 
- Jean-Yves GALLARD 
- Jean-Paul CHICON 

En visio :

- Maurice VIDAL

Excusée :

- Nicole COURY
- Christian BRIFFEDIL
- Jean DEUYS
- Laurent ALBRECHT

ASSOCIATION MTT

COMPTE DE RESULTAT 2021-2022

RECETTES :		
Cotisations :		
- personnes physiques :	2 à 100,00€	200.00 €
	4 à 20,00€	80.00 €
	1 à 15,00€	15.00 €
	25 à 10,00€	250.00 €
- associations :	1 à 50,00€	50.00 €
	3 à 10,00€	30.00 €
Total recettes		625.00 €
DEPENSES :		
Facture réservation nom de domaine internet		12.00 €
Frais tenue de compte		37.50 € (à négocier)
Envoi chéquier		1.75 €
Total dépenses		51.25 €
BENEFICE :		573.75 €

BILAN FINANCIER AU 20/06/2022

COMPTE CHEQUES BANQUE	568.75 €
CAISSE	5.00 €
TOTAL	573.75 €